

L'information à votre service

Actualités destinées aux promoteurs de régimes d'assurance collective de La Corporation People

Le point sur les voyages et le variant delta

Au fur et à mesure que les Canadiens sont pleinement vaccinés, la levée des restrictions est imminente. Jetons un coup d'œil aux nouvelles les plus récentes.

Les progrès au Canada

Pour tenir les Canadiens informés, le système de suivi national des vaccinations présente des mises à jour et des statistiques clés sur l'administration et la couverture vaccinale. En date du 10 juillet, 78,63 % de la population canadienne admissible avait reçu au moins une dose du vaccin, tandis que 50,04 % avait reçu deux doses.

Voyages à l'étranger

Depuis le 5 juillet, les Canadiens et les résidents permanents du Canada entièrement vaccinés sont en mesure d'entrer au Canada sans faire de quarantaine. Ils doivent prouver qu'ils ont reçu les deux doses d'un vaccin approuvé au moyen de l'application ArriveCAN. Ils devront également obtenir un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 avant leur départ du Canada et à leur retour au Canada. Les conditions d'entrée sont inchangées pour les Canadiens qui n'ont pas été entièrement vaccinés. Le gouvernement fédéral a indiqué que lorsque 75 % des Canadiens admissibles seront entièrement vaccinés, les conditions d'entrée au pays seront assouplies et les touristes entièrement vaccinés seront autorisés à entrer au Canada.

Passeports vaccinaux

L'Organisation de l'aviation civile internationale a annoncé qu'elle travaillait à la création d'un « sceau numérique », une preuve de vaccination sécurisée et protégée qui pourra être utilisée par les voyageurs aériens, car de nombreux pays exigent que les passagers fournissent la preuve qu'ils ont été entièrement vaccinés contre la COVID-19. Ce sceau utilisera un code-barres compatible avec les technologies déjà utilisées pour authentifier les passeports électroniques, par exemple. Il ne serait donc pas nécessaire d'avoir une carte en main, et les données seraient jugées fiables. Le gouvernement canadien est toujours en discussion avec les États-Unis et l'Union européenne au sujet de la modification des passeports vaccinaux canadiens pour qu'ils incluent la confirmation des vaccins contre la COVID-19.

En plus de l'application ArriveCAN, plusieurs provinces ont annoncé des mesures pour que les citoyens entièrement vaccinés puissent obtenir une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour entre autres pouvoir voyager. Pour obtenir des précisions, consultez le site de votre gouvernement provincial sur la COVID-19.

Quelle incidence le nouveau variant delta aura-t-il sur le déconfinement?

Selon l'Organisation mondiale de la santé, le variant « delta » est devenu le variant dominant à l'échelle mondiale. Il est plus contagieux que les variants précédents, et les rapports montrent qu'il provoque des symptômes plus graves. Les experts et les autorités sanitaires affirment que l'augmentation des cas de ce variant pourrait affecter les plans de déconfinement au Canada. Le déconfinement dépendra en grande partie du pourcentage de Canadiens admissibles entièrement vaccinés.

Selon des chercheurs britanniques, qui ont utilisé le vaccin Pfizer comme exemple, la vaccination complète à deux doses est efficace à 96 pour cent contre les risques d'hospitalisation et à 88 pour cent contre les risques d'infection symptomatique causés par la variante delta. Les chercheurs canadiens sont arrivés aux mêmes conclusions; cependant, une étude réalisée en Israël suggère que la protection pourrait être plus faible à 64 pour cent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez notre Centre d'information sur la COVID-19 disponible sur le site de notre société, ou communiquez avec votre conseiller en avantages sociaux de La Corporation People.

Le contenu de cette publication est fourni aux promoteurs de régime de La Corporation People à des fins d'information uniquement. Il ne s'agit pas de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Le contenu de cette publication est basé sur les renseignements disponibles au moment de son émission, et ceux-ci pourraient être modifiés ultérieurement. Des efforts ont été faits pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans cette publication. Elle pourrait toutefois contenir des erreurs ou des omissions, ou son contenu pourrait devenir périmé après son émission. Pour obtenir des renseignements supplémentaires adaptés à votre situation, consultez votre conseiller ou votre conseiller en régimes d'assurance collective.